

EXPOSE DE M. PIERRE GRABER
CHEF DU DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
DEVANT LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES
DU CONSEIL DES ETATS

le 5 novembre 1973

et

DEVANT LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES
DU CONSEIL NATIONAL

les 12/13 novembre 1973 à Locarno



La scène internationale est aujourd'hui largement dominée par le conflit du Proche-Orient et ses répercussions sur les rapports entre les grandes puissances.

Comme jamais dans le passé, on assiste en effet à une convergence de problèmes qu'il devient de plus en plus difficile d'examiner sans tenir compte de leur interdépendance. Le conflit affecte tout d'abord les relations russo-américaines, qui commandent à leur tour le complexe des rapports est-ouest et constitue la clef de voûte de l'équilibre stratégique mondial.

Mais il y a d'autres problèmes sur lesquels le conflit israélo-arabe exerce désormais une influence croissante. Je pense avant tout à celui du ravitaillement en pétrole du monde occidental, dont il n'est pas besoin de souligner les répercussions sur la croissance industrielle, sur le niveau et le mode de vie et partant, sur la stabilité sociale des pays d'Europe et du Japon. Ces derniers sont en effet, plus que d'autres, dépendants du carburant extrait dans les pays arabes.

Toutes ces raisons nous invitent donc à accorder au conflit proche-oriental une place majeure dans ce tour d'horizon.

1. Avant de parler du Proche-Orient, il n'est jamais inutile de se rappeler que le conflit israélo-arabe n'est pas un conflit comme les autres. Ainsi, il n'est pas possible de le réduire à un affrontement traditionnel entre Etats à la poursuite d'avantages matériels. Même l'irritante question territoriale, si importante soit-elle, ne constitue pas l'élément primordial du différend. La caractéristique essentielle de ce dernier c'est son aspect à la fois historique, ethnique et religieux. Il en résulte qu'un tel conflit déborde très largement la zone géographique où il a pris naissance, qu'il revêt même une dimension universelle - en raison notamment des sentiments de solidarité et parfois même d'allégeance que de nombreuses communautés juives de par le monde éprouvent envers Israël - . C'est bien pourquoi ce conflit suscite un peu partout dans le monde des réactions passionnées, pour ne pas dire passionnelles. C'est une raison de plus de nous efforcer, dans toute la mesure du possible, de l'examiner en ne tenant compte que des faits.

2. Si, sur le terrain, Israël avait incontestablement gagné la guerre des 6 jours, les opérations se sont formellement terminées par un cessez-le-feu ordonné par le Conseil de sécurité. La victoire militaire d'Israël ne s'est pas transformée en une victoire diplomatique, ce qui a eu pour conséquence que Tel-Aviv n'a pas été en mesure de dicter à sa guise les conditions de la paix. D'autant moins que, par la résolution No 242 du 22 novembre 1967, le Conseil de sécurité des Nations Unies a pris soin d'énoncer les principes auxquels devrait répondre le règlement du conflit. Grosso modo, le Conseil y réaffirmait le droit pour chaque Etat de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, ce qui impliquait la reconnaissance d'Israël par ses voisins.

En ce qui concerne le tracé des nouvelles frontières, la résolution comporte malheureusement une ambiguïté, dont on peut se demander si elle a été involontaire. En effet tandis que le texte français se lit comme suit : "Retrait des forces israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit", le texte la version anglaise parle d'"un retrait de territoires occupés" (withdraw^{al} from occupied territories). Cette formule pourrait signifier que seule l'évacuation d'une partie des territoires occupés par Israël était envisagée. Il est vrai qu'à l'appui de la

- 3bis -

thèse française on peut évoquer une clause du préambule de la résolution qui souligne l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre.

Il n'en demeure pas moins que cette ambiguïté a été à l'origine d'interminables controverses, qui eurent pour conséquence de compliquer et même d'entraver la recherche d'une solution pacifique du différend.

- 4 -

Le plan de paix des Nations Unies avait constitué une cote mal taillée. Ce qui est certain c'est qu'il reflétait, en un certain sens, dans son esprit la détermination des deux Grands de s'interdire un avantage exclusif au détriment de l'autre dans une région particulièrement névralgique où leurs intérêts s'affrontent. Mais le principal défaut de la résolution 242 a été été de se borner à juxtaposer des principes généraux sans les articuler dans le temps, c'est-à-dire, sans prévoir un calendrier des phases de leur mise en application.

L'inadaptation de la situation diplomatique par rapport à la situation militaire, la volonté des grandes Puissances de ne permettre aucun changement fondamental au Moyen-Orient qui lèserait leurs intérêts, l'ambiguïté de la résolution 242 et l'absence de dispositions précises, voire impératives, sur la manière dont les négociations de paix devraient s'agencer expliquent en grande partie pourquoi la situation s'est trouvée gelée depuis 1967. Ce sont les mêmes raisons qui sont à l'origine du dernier rebondissement du conflit.

3. Fort de son succès militaire, Israël exigea en effet que les conditions de paix soient directement négociées entre les belligérants. Invoquant de leur côté le cessez-le-feu et plus encore la résolution 242, les dirigeants des pays arabes intéressés^{se} sont opposés à un tête à tête avec Israël et ont marqué leur préférence pour une négociation de paix organisée sous l'égide des Nations Unies. Cette divergence portant sur la procédure même des négociations a contribué en fait à bloquer tout le mécanisme du règlement politique du différend. A mesure que le temps avançait, les positions ne firent que se durcir, tandis que les grandes Puissances, qui à l'initiative de la France s'étaient saisies directement du problème, n'ont pas été à même de s'entendre sur une ligne de conduite commune. On peut même se demander si elles désiraient sincèrement qu'un règlement intervienne. En effet la prolongation du conflit justifiait leur implantation croissante dans une région qui, au-delà du conflit israélo-arabe, les intéresse au plus haut point pour des raisons à la fois stratégiques et économiques (pétrole).

Il ne faisait cependant guère de doute que l'absence d'opérations militaires ne signifiait pas la paix et, qu'avec le temps, les risques d'un nouvel affrontement ne faisaient que croître, en raison de la méfiance qui s'accumulait de part et d'autre.

- 6 -

Au cours de mes propres déplacements en Egypte et en Israël, j'ai constaté de façon tangible la profondeur de cette méfiance, qui a constitué, à n'en pas douter, l'obstacle psychologique majeur à un règlement pacifique du différend. Israël, sûr de sa force militaire, qu'il jugeait invincible, estimait que le temps travaillait pour lui, ce qui en attendant l'incitait à se maintenir et à même de s'implanter dans les territoires occupés. De leur côté les dirigeants arabes s'efforçaient de mettre à profit les avantages diplomatiques que leur offraient les Nations Unies. Ils ne perdaient en tout cas aucune occasion de réaffirmer de façon péremptoire leurs droits à récupérer les territoires occupés par Israël. La situation paraissait ainsi complètement bloquée, bien plus toutes les conditions étaient réunies pour un nouveau conflit. C'est ce qui s'est produit dans la matinée du 6 octobre.

4. Les opérations militaires se sont déroulées en trois phases distinctes :
 - a) L'offensive syro-égyptienne, bien coordonnée et bénéficiant de l'effet de surprise, a déployé un maté-

- 7 -

riel considérable (plus de mille blindés sur chaque front). Les assaillants n'ont rencontré que des lignes israéliennes dégarnies et purent progresser et consolider leurs positions pendant près de deux jours, avant d'être stoppés par les forces israéliennes mobilisées entre-temps.

- b) Sur le Golan, les Israéliens ont pu repousser l'armée syrienne renforcée des contingents irakiens, marocains et jordaniens. Ils refoulèrent, ensuite les assaillants sur une ligne située à 40 km environ de Damas et détruisirent une grande partie de l'infrastructure économique du pays par des raids aériens en profondeur. De violents combats se sont poursuivis sur le Mont Hermon jusqu'au cessez-le-feu, qui laissa les Israéliens maîtres de la position.
- c) Le front nord stabilisé, les Israéliens ont porté leurs forces sur le Sinaï. Une bataille de chars, la plus grande de l'histoire, dit-on, s'est déroulée dans le secteur oriental et brisa l'avance égyptienne. Une contre-attaque frontale. apparaissant trop meurtrière, les Israéliens s'employèrent à enfoncer un coin entre les armées égyptiennes tenant les secteurs cen-

- 8 -

tral et méridional du canal. Ils parvinrent à établir une tête de pont sur la rive occidentale, à l'alimenter en hommes et en matériel et à constituer ainsi une force de quinze mille hommes qui, après avoir détruit les rampes de lancement des fusées anti-aériennes SAM, prit à revers la IIIe armée égyptienne.

Les combats ont fait apparaître les caractéristiques suivantes :

- Ils ont mis en évidence la vaillance des soldats égyptiens et syriens dont les Etats-majors ont réalisé des opérations conformes aux doctrines les plus classiques, mais furent surclassés dès que la guerre a pris un tour plus manoeuvrier.
- Israël a été contraint à un combat d'égal à égal, ce qui a porté une grave atteinte au mythe d'un Israël invincible et bien à l'abri derrière ses "frontières naturelles".
- Les combats ont été extrêmement coûteux en hommes et en matériel.
- Ils ont accru la dépendance d'Israël et de l'Egypte à l'égard de leurs protecteurs respectifs.

5. Le cessez-le-feu s'est instauré progressivement en trois étapes:

- a) Résolution 338 du Conseil de Sécurité en date du 22 octobre 1973, préparée par la rencontre à Moscou de MM. Brejnev et Kissinger, d'après laquelle les combats devaient prendre fin à 17 h 50 (HEC) le lundi 22 octobre 1973, sur le lieu même où se trouvaient alors les belligérants. En fait, la bataille se poursuivit en deux secteurs principaux: le Mont Hermon, du côté syrien; le Canal de Suez, au sud d'Ismailia.
- b) Devant la poursuite de l'avance israélienne, le Conseil de Sécurité prit une nouvelle résolution, No 339, du mardi 23 octobre; à la différence de la résolution précédente, le corps des observateurs des Nations Unies est requis de prendre position sur le canal et sur le front syrien pour rendre compte de l'efficacité du cessez-le-feu. La mise en place des observateurs est cependant ralentie par des difficultés de transports et la guerre, après avoir manqué un temps d'arrêt, continue à faire rage. Les Israéliens ont entre-temps étendu leur zone d'occupation en direction de Suez.
- c) Les Soviétiques, désireux d'éviter à l'Egypte une défaite humiliante telle que celle qui menace la IIIe Armée, envisagent alors d'intervenir eux-mêmes "pour séparer les combattants". Le Président Sadate le leur a d'ailleurs demandé, tout comme aux USA. Ceux-ci cependant refusent net cette

- 10 -

offre. Comme les préparatifs soviétiques se précisent, ils déclenchent l'état d'alerte No 3 des forces américaines et contraignent ainsi les Russes à renoncer à leur projet. Le 25 octobre, le Conseil de Sécurité ordonne un troisième cessez-le-feu; il décide également l'envoi d'une force d'urgence des Nations Unies sur le théâtre des opérations. Cette fois, l'injonction du Conseil de Sécurité est suivie d'effets. Un premier contingent de huit cents hommes, prélevés sur la force d'intervention des N.U. à Chypre, arrive dans les 24 heures sur le Canal. De fortes pressions ont dû être exercées par les USA sur Israël, pour faire admettre le principe de la présence de la FUNU et du ravitaillement de la IIIe Armée égyptienne.

6. Quant aux négociations, elles s'annoncent extrêmement difficiles. Elles se situent d'entrée de cause sur deux niveaux.

a) Il s'agit d'une part, comme je viens de le dire, d'obtenir le repli des belligérants sur les lignes qu'ils occupaient le lundi 22 octobre à 17h50 HEC. Cela implique avant tout que les forces israéliennes se retirent de la zone de Suez qu'^{elles} ~~ils~~ occupèrent après le premier ordre de cessez-le-feu et qui leur a procuré un avantage stratégique de premier ordre.

b) Il s'agit en outre de s'attaquer au règlement du conflit sur le fond.

C'est précisément la caractéristique du cessez-le-feu de 1973, d'être lié organiquement - à la différence de ce qui s'était passé en 1967 - au règlement du différend lui-même. On peut donc espérer qu'à côté de leur extrême complexité, que je viens d'indiquer, les négociations qui vont s'ouvrir auront un caractère plus réaliste que les précédentes. Elles devraient être facilitées par le fait que les succès militaires remportés par les forces israéliennes ont été à la fois moins décisifs et beaucoup

- 12 -

plus coûteux que lors de la guerre des 6 jours. De surcroît, il faut s'attendre à ce que Washington soit, cette fois-ci, résolu à exercer sur son protégé israélien une pression plus grande que dans le passé et ce, pour les raisons suivantes :

- a) L'éclatement du dernier conflit a mis en évidence les dangers qu'il y a de laisser le conflit se perpétuer sans solution. Or, faute de pressions sur Tel-Aviv, les dirigeants israéliens pourraient être tentés de s'incruster dans les territoires occupés aussi longtemps qu'ils n'obtiendraient pas le tracé des frontières qu'ils estiment compatible avec leur sécurité.
- b) La prolongation d'une telle situation risquerait d'aliéner les pays arabes à l'Amérique. Or, - élément nouveau dans le conflit - ces derniers sont décidés, cette fois-ci, à faire usage de tous les moyens à leur disposition pour que les thèses arabes soient prises en considération par Washington. L'arme du pétrole utilisée à cette fin, même si elle lèse davantage l'Europe que les Etats-Unis, est de nature à faire réfléchir les dirigeants américains.

- 13 -

c) La prolongation du conflit et à fortiori son rebondissement, ont montré les dangers qu'ils faisaient courir à la détente est-ouest. C'est une raison de plus pour les dirigeants américains de s'attaquer aux racines du problème.

7. Il n'est pas encore possible d'indiquer ce que seraient les grandes lignes d'un règlement du conflit israélo-arabe. Tout ce que l'on peut d'ores et déjà avancer c'est qu'il impliquera des compromis, c'est-à-dire, des sacrifices de part et d'autre. De telles solutions pourront sembler douloureuses aux yeux des différentes opinions publiques, traumatisées par le passé, incertaines de l'avenir et souvent mal informées des données réelles de la situation. Cela signifie que les gouvernements qui devront s'attaquer à un tel règlement devraient être des gouvernements forts. Or, par un malheureux concours de circonstances, les gouvernements intéressés se trouvent les uns et les autres dans des situations de faiblesse.

a) L'interminable et malencontreuse affaire du Watergate accapare les dirigeants américains, diminue dangereusement l'autorité, au-dedans comme au-dehors, du Président Nixon, jusqu'à faire peser une menace sur son maintien

- 14 -

à la Maison Blanche. Dans une telle situation, le Chef de l'exécutif américain serait-il en mesure d'affronter l'opposition des milieux pro-sionistes qui pourraient se dresser contre lui, si les sacrifices demandés à Israël leur paraissent exorbitants ?

- b) Bien que moins dramatique, la situation des dirigeants Israéliens n'est guère confortable. D'une part les buts de la guerre, qui n'ont jamais été clairement définis depuis 1967, constituent une pomme de discorde, non seulement aux yeux de l'opinion publique, mais au sein de la majorité elle-même. De plus la controverse se trouve exacerbée par les reproches adressés aux dirigeants du pays et notamment au général Dayan au sujet de la façon dont l'armée israélienne a dû faire face à l'attaque égypto-syrienne du 6 octobre. Les reproches sont alimentés par l'opposition de droite qui vient de trouver un leader prestigieux en la personne du Général Sharon, le vainqueur de Suez.
- c) Le Président Sadate, qui avait engagé son prestige dans le déclenchement de la guerre, a assumé une lourde responsabilité aux yeux d'une opinion publique mal avertie de l'évolution de la situation militaire en

- 15 -

en acceptant le cessez-le-feu. Comment le président Egyptien pourra-t-il faire admettre par cette même opinion publique les concessions qu'il serait amené à faire à Israël dans certaines parties des territoires occupés en 1967, comme à Ghaza ou à Charm el Cheikh ?

- d) On peut se demander si la politique de détente, à laquelle M. Brejnev a attaché son nom et son prestige ne lui ait pas valu des critiques de la part des éléments durs de la direction soviétique. Un article très révélateur, publié dans l'Etoile Rouge, organe de l'armée, par le Maréchal Grenchko - que M. Brejnev avait introduit lui-même au sein du polit-bureau - semble indiquer que les milieux militaires figurent au nombre des "éperviers" du Kremlin. Une telle situation, si elle était corroborée par les faits, ne pourrait que limiter la marge de manoeuvre des dirigeants soviétiques. D'autant plus que leur prétendue modération et l'insistance qu'ils ont mise à presser les dirigeants arabes d'accepter le cessez-le-feu ont suscité des critiques de la part de certains dirigeants arabes comme le président syrien Assad, ainsi que des dirigeants Irakiens, Lybiens, et probablement Algériens.

8. Si l'on examine pour finir les retombées du conflit, deux constatations s'imposent :

- a) Le climat des rapports russo-américains a été sérieusement perturbé, ainsi qu'en a témoigné de façon éclatante l'alerte du 25 octobre. Cette crise a en fait démontré que le mécanisme des consultations entre Washington et Moscou était susceptible de donner lieu à des "bavures" dramatiques. Depuis lors, si l'état d'alerte des forces américaines a été en grande partie rapporté, les escadres russes et américaines, qui ont vu leurs effectifs considérablement renforcés, continuent à croiser actuellement en Méditerranée d'une façon qui rappelle davantage la guerre froide que l'esprit qui a présidé aux rencontres spectaculaires de MM. Brejnev et Nixon.
- b) Une crise sérieuse a également affecté les relations entre l'Amérique et ses alliés de l'Otan. A la différence de ce qui s'était passé lors de l'affaire de Cuba, les alliés européens des Etats-Unis ne se sont pas ipso facto alignés sur les positions de Washington. Bien plus, certains d'entre eux - non seulement la France, mais aussi l'Allemagne fédérale, l'Italie, et dans une moindre mesure, la Grande-Bretagne - ont laissé entendre qu'à leurs yeux le "casus foederis" ne jouait pas en ce qui concernait l'engagement américain en faveur d'Israël. Une telle attitude

s'explique par le souci des Etats européens de ménager les gouvernements arabes à l'époque où leur ravitaillement en carburant - qui provient pour une très grande partie du Proche-Orient - est mis en danger.

Du côté américain, on fait valoir que la question de la guerre israélo-arabe est marginale dans le contexte dont il s'agit, en effet, ce que Washington a voulu avant tout, c'est d'éviter que l'URSS prenne une influence prépondérante au Moyen-Orient et donc, dans la région la plus importante pour l'approvisionnement en pétrole de l'Europe. Si les Etats-Unis avaient laissé les événements se précipiter sans vouloir y jouer un rôle, il aurait été possible à l'URSS qui, dès le 6 octobre a envoyé des renforts énormes en armes aux pays arabes, de déséquilibrer complètement les forces en présence en faveur des Etats arabes et donc d'acquérir, sans intervention militaire directe, une influence primordiale. Celle-ci aurait pu, toujours selon Washington, amener les Etats arabes à prendre des mesures qui auraient amené les pays européens à être à la merci d'une bonne volonté soviétique pour leur approvisionnement en énergie. C'est donc dans un intérêt global que Washington aurait, contre son gré et trois jours après le début des hostilités, porté secours à Israël en lui envoyant des renforts en armes pour tenter de recréer un équilibre au Moyen-Orient qui puisse amener les conditions voulues à un

- 18 -

cessez-le-feu, puis à des négociations de paix.

Mais, au-delà des divergences qui se sont manifestées de part et d'autre de l'Atlantique sur l'appréciation du conflit israélo-arabe, la crise entre Washington et ses alliés a révélé au grand jour les ambiguïtés de la politique atlantique. Depuis quelques années, les Etats-Unis jouent sur deux tableaux. D'un côté, ils entendent parler au nom de l'Alliance Atlantique - et ne manquent pas à l'occasion de rappeler à leurs alliés l'obligation qu'ils ont à serrer les rangs - d'un autre côté Washington se trouve engagé depuis quelque temps dans un dialogue privilégié et de portée planétaire, avec Moscou, sans prendre toujours la peine d'en informer ses alliés et encore moins de les consulter.

Dans une telle conjoncture, on aurait pu au moins s'attendre à ce que face aux exigences américaines, aux menaces que la guerre du Proche-Orient fait courir à leur ravitaillement énergétique, les membres européens du Pacte Atlantique et plus particulièrement ceux de la CEE adopteraient une attitude cohérente et constructive. Tel n'a pas été le cas. On a dû même constater une carence presque entière de l'Europe et des Neuf en particulier tout au long d'une crise, qui s'est située pourtant dans une zone immédiatement contiguë à leurs territoires. Ce sont des

- 19 -

considérations de cette nature qui, de toute évidence, ont amené le Président de la République française à proposer la réunion d'un sommet européen destiné à tirer les leçons de la situation. La seule question que l'on peut se poser est celle de savoir si les chefs d'Etat des gouvernements intéressés parviendront mieux à harmoniser leurs points de vue que ne l'ont fait leurs ministres, au moment où le paroxysme de la crise aurait dû amener leurs gouvernements à prendre conscience de leurs intérêts communs et des menaces auxquelles l'Europe occidentale dans son ensemble était exposée.

Annexe I

Répercussions du conflit sur le déroulement de la
Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

- a) Les récents événements du Moyen-Orient ont démontré que l'Europe, et en particulier les Neuf, n'avaient pris individuellement ou collectivement, presque plus aucune influence dans cette région du monde. Cela n'est pas sans conséquence sur notre Conférence.

La CSCE a poursuivi ses travaux sans être per-
turbée par le déclenchement des hostilités. Cela tient à deux raisons, qui se complètent. La première est que le seul pays qui aurait pu prendre l'initiative susceptible de gêner cette deuxième phase était les Etats-Unis. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il a pris un pari, provisoirement gagné, sur la solution temporaire de la crise et l'arrêt des hostilités. La seconde raison tient au fait que la CSCE, depuis ses débuts, a pris le caractère d'un dialogue entre d'une part l'URSS et les pays socialistes, et de l'autre les Neuf appuyés par les Neutres et les Non-alignés sur certaines questions de substance, l'Amérique ne jouant qu'un rôle minime. Dès lors, les Européens n'étant pas impliqués dans le conflit du Moyen-Orient et sans moyens pour l'influencer pouvaient continuer leur dialogue privilégié sur l'avenir de notre continent avec les Soviétiques, qui étaient les derniers à vouloir l'interrompre.

- b) Les événements récents marquent un retour au bipolarisme. Ce bipolarisme se fait sentir au Proche-Orient. Il se fera probablement sentir encore plus à Vienne. Il a depuis longtemps sa place dans les SALT. Les Européens de l'Ouest viennent, quant à eux, de vivre une démonstration de plus de leur incapacité actuelle de peser sur le cours des affaires mondiales. S'il y a eu un vaincu dans le conflit du Proche-Orient, ce sont eux : bradés par leur allié américain, sans influence sur la recherche d'une solution malgré leurs deux sièges permanents au Conseil de sécurité, pénalisés à la place des Américains dans le domaine du pétrole.
- c) Il ne resterait donc à l'Europe occidentale que l'enceinte de la CSCE pour y faire valoir son influence. Dès le début des Consultations à Helsinki, les Neuf ont su se profiler politiquement. A la deuxième phase leur unité a laissé beaucoup à désirer. Il est important aussi pour nous que les Neuf poursuivent à Genève - et après encore s'il le faut - le rôle qu'ils ont assumé à Helsinki. C'est seulement parce qu'il y a équilibre que nous avons la possibilité de nous exprimer en toute indépendance de jugement au milieu des trente-cinq.
- d) Pour les Neuf donc, la CSCE prend désormais l'allure d'un

- 3 -

défi. Ils ont théoriquement une marge de manoeuvre appréciable car la scène des trente-cinq n'est pas accaparée par le dialogue américano-soviétique. Cette situation n'est en soi pas nouvelle : ce qui l'est, en revanche, c'est le degré d'urgence imposé aux Neuf pour en tirer profit. S'ils n'y parviennent pas, malgré tous les avantages au départ dont ils disposent, ce sera l'aveu patent que l'Europe parlant d'une voix est une lointaine vue de l'esprit. S'ils parviennent à amener la CSCE dans la direction souhaitée, ce sera un encouragement à persévérer dans l'utilisation du cadre de la Conférence pour renforcer leur coopération politique. Certaines délégations à Genève paraissent déjà orienter leurs réflexions dans cette direction, en se montrant moins craintives qu'auparavant à l'égard des suites possibles de la CSCE, qui donneraient à leur coopération politique à la fois un cadre d'action et le temps nécessaire pour agir.

Annexe II

Rôle joué par la Suisse en marge du conflit
notamment pour atténuer les repercussions
sur le plan humanitaire

a. Aide suisse à l'ONUST

La principale contribution de la Suisse aux efforts des Nations Unies pour le maintien de la paix au Moyen-Orient est apportée dans le cadre de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST). Composé uniquement d'observateurs, l'ONUST a échappé aux difficultés qu'a connues la Force d'urgence des Nations Unies (UNEF), dissoute peu avant le déclenchement de la Guerre des Six Jours et maintenant reconstituée par le Conseil de sécurité. Donnant suite à une requête du Secrétaire général des Nations Unies, la Suisse a fourni, dès l'automne 1967, une assistance substantielle à l'ONUST en lui procurant les moyens de transports aériens jugés nécessaires à son action. Au DC-3 affrété à la Balair et mis à la disposition de l'ONUST depuis 1967, utilisé en premier lieu pour le transport de fret, s'est ajouté, à partir de juillet 1970, un avion de passagers du type Falcon Jet, servant au déplacement du personnel à l'ONUST, principalement entre Jérusalem et Le Caire. Depuis le 31 octobre de cette année, ces deux avions ont été remplacés, en accord avec les Nations Unies, par un appareil du type Fokker Friendship, acheté à cet effet par la Confédération.

Au cours des récentes hostilités, ces avions ont été fréquemment mis à contribution et se sont révélés indis-

- 2 -

pensables pour l'ONUST. C'est ainsi que le Général Siilasvuo a pu, à plusieurs reprises, se rendre de Jérusalem au Caire et vice versa, que des ravitaillements urgents ont pu être transportés au Caire et que le contact a pu être maintenu avec les observateurs se trouvant du côté occidental du canal, avant leur retrait et après leur réinstallation. L'ONUST nous a confirmé l'importance que revêtent en ce moment pour elle ces avions et nous a d'ailleurs priés de prolonger quelque peu la mise à disposition du DC-3, désir auquel il nous a été possible d'accéder.

b. Appui donné au CICR

Le CICR avait des délégations sur place, au Caire aussi bien qu'à Tel Aviv et Damas, bien avant le début des hostilités. Il a ainsi pu, dès le premier jour, s'efforcer de remplir les tâches qui lui incombent selon les Conventions de Genève comme intermédiaire pour l'échange des listes des prisonniers et la visite de ces derniers, ainsi que pour l'envoi de secours. Le Comité s'est heurté, en ce qui concerne les prisonniers, à certaines difficultés du côté égyptien et syrien qui semblent cependant en passe d'être maintenant surmontées. Sur le plan des secours, la Confédération a mis un avion à la disposition du CICR, qui a permis d'acheminer des quantités importantes de plasma sanguin et de médicaments à Beyrouth, Le Caire et Tel Aviv. L'avion se trouve actuellement à Nicosie prêt à transporter les prisonniers blessés et malades qui, aussitôt qu'un accord aura été conclu sous les auspices du CICR entre les parties, devront être rapatriés.